

**Liberté-Egalité-Fraternité**

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 5 -cinq-

Absent : 0-zéro-

convocation : 19/09/2024

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges

Étaient présents outre le Maire sus nommé

MM les conseillers municipaux et Adjoint : MIRALLES Richard, IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine,

A été nommé secrétaire : MIRALLES Richard

Les membre du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

**Décision Modificative N°3 au budget primitif exercice 2024**

**Le Maire de Coustouges,**

**Considérant l'état de provisionnement des créances en date du 07/08/2024**

DECIDE

**Article 1 :** De constituer au budget communal exercice 2024 un complément de provision au compte 6817 (dotation de provisions pour dépréciations des comptes de tiers) pour un montant total de 653.98 €.

**Article 2 :** D'autoriser les virements de crédits suivants :

Section de Fonctionnement Dépenses :

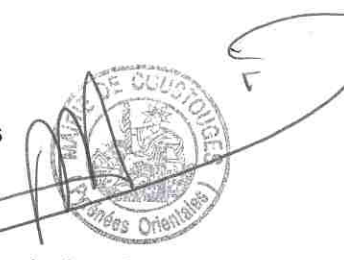
Chapitre	Article budgétaire M57	Objet	Montant des virements
011	615231	Entretien réparation voirie	- 653.98 €
68	6817	Dotation de provisions pour dépréciation des comptes de tiers	+ 653.98 €
		Total des virements	0.00 €

**Article 3 :** M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus  
Michel Anrigo, Maire de Coustouges**

*Les membres présents ont signé le registre des délibérations.*

*Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre*



REÇU LE :  
30 SEP. 2024  
SOUS-PREFECTURE  
DE CÉRET